



CAPD du 19 juin 2013

« Mouvement »

Le mouvement 2013 ne s'annonçait pas aussi difficile que celui de l'année dernière, et cela pour diverses raisons, telles que l'absence de suppression de postes lors de la carte scolaire et le blocage limité des supports réservés aux Professeurs Stagiaires. Seul bémol à ce contexte plutôt favorable, le fléchage occitan d'un poste de Direction, grande première dans notre département ! Nous rappelons ici notre opposition au fléchage en LVE et en Occitan.

Les statistiques semblent confirmer cette évolution : le taux de satisfaction serait en progression de presque 9%. Il faut néanmoins tempérer ce constat car le nombre de collègues ayant obtenu leur premier vœu est en forte diminution (- 7,65%), baisse qui se confirme pour le deuxième et le troisième vœu puisque sur l'ensemble des trois premiers vœux, elle est de 6,92%.

Ce résultat peut s'expliquer, une nouvelle fois, par le très faible nombre de supports vacants, 38 sur 409,5 (soit à peine 9% par rapport au nombre total d'emplois 1er Degré de notre département).

Le blocage des 7 postes d'adjoints (sur 10 vacants) a aussi fortement pesé. Situés dans des écoles particulièrement attractives (à Chirac, Florac, Marvejols et Mende notamment), ils ont recueilli 8% de l'ensemble des vœux formulés (141 sur 1738), avec 6 demandes au Collet de Dèze (support fléché Anglais) et 29 à la Maternelle Les Solelhons à Mende, alors que la moyenne, par numéro de poste, est de 7 environ.

Quelques soucis techniques ont été relevés durant cette première phase. Nous les évoquerons en séance. Nous regrettons simplement, une nouvelle fois, l'absence récurrente des numéros de postes (à quelques très rares exceptions).

Des difficultés sont aussi apparues avec la priorisation des compétences sur les postes fléchés Occitan. Un effort de simplification et de clarification devra être fait l'année prochaine à cet égard.

Une réflexion devra aussi être conduite sur le choix fait par l'Administration, lors de chaque première phase, de ne pas nommer de collègues « non habilités » à titre provisoire sur des supports fléchés. Nous ne méconnaissons pas les arguments, mais force est de constater qu'ils se heurtent très souvent à la dure réalité du mouvement départemental !

Des éclaircissements nous paraissent aussi nécessaires sur la procédure d'affectation dans l'ASH (départs en stage, ...) et sur celle concernant la priorité accordée à un enseignant faisant-fonction pendant un an sur un poste de Direction.

Enfin, l'examen des situations médicales et/ou sociales doit être encore plus encadré, afin que nous puissions jouer pleinement notre rôle de représentants des Personnels, en capacité d'expliquer chaque situation.

Nous le réaffirmons ici une nouvelle fois, parmi les principes qui nous animent, deux sont incontournables : la recherche de l'équité et le devoir de transparence.